

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 38^e année – N° 15 – Mercredi 27 avril 2016

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2016

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 6 janvier, 30 mars, 11 mai, 20 juillet, 3 août, 17 août, 28 décembre.

Delémont, décembre 2015

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Chancellerie d'Etat

Référendum fédéral

La Chancellerie d'Etat rend notoire que le délai référendaire est actuellement en cours pour les actes législatifs fédéraux suivants:

- Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) du 18 mars 2016
- Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO) du 18 mars 2016
- Loi fédérale autorisant le Conseil fédéral à approuver des amendements à l'Accord européen du 1^{er} juillet 1970 relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) du 18 mars 2016
- Loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique et des autres applications des certificats numériques (Loi sur la signature électronique, SCSE) du 18 mars 2016
- Loi sur les amendes d'ordre (LAO) du 18 mars 2016
- Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM) Modification du 18 mars 2016
- Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) Modification du 18 mars 2016

- Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPT) Modification du 18 mars 2016
- Loi fédérale sur les forêts (Loi sur les forêts, LFO) Modification du 18 mars 2016
- Loi fédérale sur les systèmes d'information de l'armée (LSIA) Modification du 18 mars 2016
- Loi sur les douanes (LD) Modification du 18 mars 2016
- Loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin) Modification du 18 mars 2016
- Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels exploitée par des entreprises d'assurance privées du 18 mars 2016
- Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie du 18 mars 2016
- Arrêté fédéral portant approbation des troisième et quatrième protocoles additionnels à la convention européenne d'extradition du 18 mars 2016
- Arrêté fédéral portant approbation du protocole N° 15 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) du 18 mars 2016

Le délai référendaire expire le 7 juillet 2016.

Ces actes législatifs peuvent être consultés au Service de l'information et de la communication, rue du 24-Septembre 2, à Delémont.

Sur demande, le Service de l'information et de la communication remettra un exemplaire de ces actes au Secrétariat de la commune intéressée, à l'intention des citoyennes et citoyens.

Delémont, le 27 avril 2016

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Département des finances

Publication de l'Autorité de surveillance des fondations

Le Département des finances, agissant en qualité d'Autorité de surveillance des fondations de la République et Canton du Jura,

1. approuve la dissolution de la Fondation Michel-Adrien Voirol, à Delémont, qui est mise en liquidation;
2. désigne M^e Vincent Willemin en qualité de liquidateur de la fondation, avec signature individuelle, à compter de l'entrée en force de la présente décision;
3. charge le liquidateur de procéder aux démarches nécessaires à l'aboutissement de la procédure de liquidation, à savoir notamment:
 - procéder à l'appel aux créanciers;
 - payer tous les créanciers;
 - provisionner une somme suffisante pour régler les émoluments de radiation;
 - remettre à l'Autorité de surveillance un rapport final et une attestation confirmant que la fondation n'a plus d'actifs ni de passifs;
4. invite le Registre du commerce à procéder aux inscriptions qui découlent de la présente décision;
5. dit qu'il est perçu un émolument de 300 francs et des frais par 10 francs, soit au total 310 francs;
6. dit que le dispositif de la présente décision sera publié au Journal officiel;
7. notifie la présente décision:
 - à la fondation, selon adresse au Registre du commerce, par pli recommandé;
 - M^e Vincent Willemin, liquidateur, par pli recommandé;
 - au Registre du commerce, Delémont;
 - au Bureau des personnes morales et des autres impôts, Les Breuleux;
 - au Journal officiel pour publication.

Avis concernant les voies de droit

La présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit devant le Département des Finances, de la Justice et de la Police dans les trente jours à compter de sa notification (art. 98 Cpa). L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. Elle doit être datée et signée par l'opposant ou son mandataire (art. 98, al. 2 et 3, Cpa). La procédure d'opposition est la condition préalable à tout recours ultérieur (art. 96 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité de l'opposition.

Delémont, le 22 avril 2016

Le Ministre des finances: Charles Juillard

Département de l'économie et de la santé

Arrêté portant nomination des préposés à l'agriculture pour la période 2016 – 2020

Le Département de l'économie et de la santé

vu l'article 20, alinéa 1, de la loi du 20 juin 2001 sur le développement rural¹⁾,

vu les articles 31, alinéa 1, et 33 du décret du 20 juin 2001 sur le développement rural²⁾,

arrête:

Article premier Sont nommés préposés à l'agriculture pour la période administrative 2016 – 2020:

DISTRICT DE DELÉMONT

Allimann Nicolas, Boécourt
 Berger Pierre, Montavon
 Beuret Joseph, Châtillon
 Cattin Hervé, Courtételle
 Chételat Germain (Jr), Montsevelier
 Chételat Patrick, Mervelier
 Chételat Patrick, Courcelon
 Dominé Joël, Vicques
 Fleury Claude, Courcelon
 Fringeli Jean-Paul, Vicques
 Fringeli Pierre-André, Delémont
 Gerber Jean-Luc, Bourrignon
 Gerber Ulrich, Soyhières
 Glauser Mathieu, Roches
 Gyger Samuel, Courfaivre
 Kohler Rémy, Vermes
 Linder Freddy, Movelier
 Meier Guy, Undervelier
 Pape Jean François, Pleigne
 Petermann Eric, Rossemaison
 Scheurer Sébastien, Develier
 Steullet Denis, Corban
 Wermeille Christophe, Saulcy
 Zeugin Félix, Ederswiler

DISTRICT DES FRANCHES-MONTAGNES

Aubry Philippe, La Chaux-des-Breuleux
 Baume Silvio, Les Breuleux
 Boillat Jean (Fils), Les Emibois
 Kurz Daniel, Les Bois
 Paupe Dominique, Epiquez
 Péquignot Roland, Les Enfers
 Schüpbach Stéphane, Saignelégier

DISTRICT DE PORRENTRUY

Berthold Gabriel, Ocourt
 Cattin Pascal, Alle
 Choffat Jean-Claude, Cœuve
 Courbat Thierry, Buix
 Falbriard Jean-Michel, Courgenay
 Gasser Fernand, Bonfol
 Gatherat Michel, Courtemaîche
 Gerber Claude, Porrentruy
 Gigon Cédric, Fontenais
 Hêche Claude, Courgenay
 Heiniger Jean-Pierre, Bressaucourt
 Henry Maxence, Dampheux
 Jubin Christophe, Courtemaîche
 Laville Pierre, Chevenez
 Migy Nathalie, Fregiécourt
 Nagel Jean-Marc, Charmoille
 Quiquerez Robin, Grandfontaine
 Quiquerez Sylvain, Grandfontaine
 Riat Damien, Bure
 Saunier Pierre, Damvant

Art. 2 La période de fonction expire le 31 décembre 2020.

Art. 3 Le Service de l'économie rurale désigne les communes qui sont attribuées à chaque préposé à l'agriculture.

Art. 4 Les préposés à l'agriculture sont soumis au secret de fonction tel que défini par l'article 25 de la loi du 26 octobre 1978 sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura¹⁾.

Art. 5 Les préposés à l'agriculture sont rémunérés selon une ordonnance du 1^{er} juin 2004 concernant la nomination, les tâches et l'indemnisation des préposés à l'agriculture et leurs suppléants²⁾.

Art. 6¹ Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2016.

Delémont, le 29 mars 2016

Jacques Gerber
Ministre de l'économie et de la santé

¹) RSJU 173.11

²) RSJU 90.111

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission cantonale d'experts pour l'espèce caprine pour la période 2016-2020:

- M. François Vogel, Vicques;
- M. Jean Leuenberger, Movelier.

La présidence de la commission est confiée à M. François Vogel.

La vice-présidence de la commission est confiée à M. Jean Leuenberger.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie rurale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission cantonale d'experts pour l'espèce chevaline pour la période 2016-2020:

- M. Dominique Odiet, Bourrignon;
- M. Jean-Pierre Froidevaux, Les Emibois;
- M. Olivier Donzé, Les Emibois;
- M. Jean-Marc Laville, Chevenez.

La présidence de la commission est confiée à M. Dominique Odiet.

La vice-présidence de la commission est confiée à M. Jean-Pierre Froidevaux.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie rurale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de coordination des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi pour la période 2016-2020:

- M. Nicolas Ackermann, chef de l'observation et mesures de marché du travail, Service de l'économie et de l'emploi;

- M. Claude Barthoulot, chef d'équipe auprès de la SUVA, agence de Delémont;
- M^{me} Pierrette Bourquenez, collaboratrice au secteur insertion du Service de l'action sociale;
- M. Julien Cattin, chef a.i. du Service de l'action sociale;
- M^{me} Dominique Cattin Houser, directrice adjointe des Service sociaux régionaux;
- M. Pascal Chételat, chef de l'Office régional de placement, Service de l'économie et de l'emploi;
- M. Pascal Docourt, directeur d'Espace formation emploi Jura (EFEJ), Service de l'économie et de l'emploi;
- M^{me} Christèle Eray, cheffe de l'Office de l'assurance invalidité;
- M. André Goffinet, maire de Boncourt;
- M. Raymond Jecker, maire de Lajoux;
- M. Laurent Pilloud, responsable du secteur de la réadaptation à l'Office de l'assurance invalidité;
- M. Bernard Prétôt, responsable du département insertion de Caritas Jura;
- M. Christophe Riat, maire de Develier;
- M. Claude-Henri Schaller, chef du Service de l'économie et de l'emploi.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie et de l'emploi.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission du patrimoine archéologique et paléontologique pour la période 2016-2020:

- M^{me} Florence Bœsch, ingénieure EPFL et environnement, Boncourt;
- M. Loïc Costeur, conservateur pour les sciences de la terre, Bâle;
- M. Grégoire Monin, géologue, Delémont;
- M^{me} Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture, Porrentruy;
- M. Peter-Andrew Schwarz, professeur en archéologie, Bâle.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Office de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de coordination en charge du suivi de la politique de la jeunesse pour la période 2016-2020:

- M. Michel Ammann, directeur des Services sociaux régionaux;
- M. Julien Cattin, chef du Service de l'action sociale a.i.;

- M. Philippe Eggertswyler, directeur de la Fondation Saint-Germain;
- M^{me} Carole Girardin, présidente du Tribunal des mineurs;
- M. Andréas Häfeli, chef du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire;
- M^{me} Carine Lehmann, coordinatrice, Fondation O2;
- M^{me} Monique Noirjean, psychologue au Centre médico-psychologique;
- M. Vincent Pilloud, chef de l'Office des sports;
- M. Roberto Segalla, conseiller communal;
- M^{me} Pascale Staecheli, assistante sociale au secteur insertion du Service de l'action sociale;
- M^{me} Maulde Theiler, animatrice socioculturelle à Espace jeunes;
- M. Olivier Tschopp, chef du Service de la formation des niveaux secondaires II et tertiaire;
- M. Jean Marc Voisard, délégué aux affaires culturelles.

Deux représentants d'associations de jeunes ou de centres de jeunesse participent aux séances de la commission avec voix délibérative.

Le délégué à la jeunesse participe aux séances de la commission avec voix consultative.

La présidence de la commission est confiée au chef a.i. du Service de l'action sociale.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'action sociale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 22 mars 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation pour la période 2016-2020:

- M. Loïc Chételat, secteur logistique;
- M. Jean-Daniel Corbat, secteur construction;
- M. Martin Gigon, Association jurassienne des menuisiers, charpentiers et ébénistes;
- M. Pascal Dominé, Association jurassienne des artisans boulangers-pâtisseries;
- M^{me} Mireille Haberthür, Coiffure Suisse, section jurassienne;
- M. François Joray, Association jurassienne des bureaux d'ingénieurs civils;
- M^{me} Ana Laura Kraehenbuehl, Centre d'orientation scolaire et professionnel de la République et Canton du Jura;
- M. Olivier Naef, secteur ingénierie et architecture de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale;
- M. Michel Cattin, secteur peinture;
- M. André Scherrer, Union jurassienne du métal;
- M. Toufiq Ismail-Meyer, Association professionnelle des architectes jurassiens;
- M. Alain Vivet, GastroJura.

La présidence de la commission est confiée à M. Alain Vivet.

Le secrétariat de la commission est assuré par M^{me} Ruth Wermeille, secrétaire à la division artisanale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 22 mars 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la division commerciale du Centre jurassien d'enseignement et de formation pour la période 2016-2020:

- M. Jean-Baptiste Beuret, secteur bancaire;
- M. Luc Chételat, section Haute école de Gestion;
- M^{me} Carole Filippini, secteur Administration cantonale;
- M^{me} Marlyse Fuhrer, branche « Services et Administration »;
- M^{me} Irma Hirschi, représentante région Jura Bernois;
- M. Daniel Hubleur, métiers de l'informatique;
- M. Guy Jubin, secteur industriel;
- M. Laurent Lab, secteurs artisanaux et services;
- M^{me} Christel Lachat, métiers de pharmacie;
- M. Jean-Michel Mischler, section des employés de commerce.

La présidence de la commission est confiée à M. Guy Jubin.

Le secrétariat de la commission est assuré par M^{me} Doris Trémolat-Zwahlen, secrétaire à la division commerciale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 22 mars 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation pour la période 2016-2020:

- M^{me} Danielle Fleury Vermot, responsable de formation Hôpital du Jura;
- M. Jean-Michel Hofmann, directeur Résidence Claire-Fontaine;
- M. Etienne Jay, professeur Haute Ecole fribourgeoise de travail social;
- M^{me} Céline Jolidon, directrice de l'Organisation du monde du travail santé-social Jura;
- M^{me} Carine Layat, responsable de filière Haute Ecole de santé Arc;
- M. Jean-Noël Maillard, directeur Caritas Jura;
- M. Romain Pétermann, directeur Maison de l'enfance;
- M. Jean-Marc Pouly, maître d'enseignement à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle;
- M. Daniel Roulin, directeur du Centre de formation professionnelle Berne francophone santé-social;
- M^{me} Nicole Ventura, directrice-adjointe Fondation pour l'aide et les soins à domicile;
- M. Alain Zosso, directeur Ecole Pierre Coullery.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Danielle Fleury Vermot.

Le secrétariat de la commission est assuré par M^{me} Marie-Claude Marquis Stämpfli, secrétaire à la division santé-social-arts.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation pour la période 2016-2020:

- M. Francis Arnoux, domaine industriel;
- M. Jean-Marc Bouduban, domaine industriel;
- M. Pascal Docourt, Espace Formation Emploi Jura;
- M. Philippe-Emmanuel Grize, Haute Ecole Arc domaine ingénierie;
- M. Jean-Frédéric Gerber, Chambre de commerce et d'industrie du Jura;
- M. Arnaud Maître, domaine industriel;
- M^{me} Joëlle Pittet, domaine horloger;
- M. Charles-André Schaublin, Centre d'enseignement professionnel des industries de la métallurgie;
- M^{me} Anne-Sophie Spérisen, domaine industriel;
- M. Christophe Vallat, Union suisse des professionnels de l'automobile, section Jura et Jura bernois.

La présidence de la commission est confiée à M. Francis Arnoux.

Le secrétariat de la commission est assuré par M^{me} Nathalie Meier, secrétaire à la division technique.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission des cours et des examens pour l'obtention du certificat de capacité de responsable d'établissement public pour la période 2016-2020:

- M. Pascal Aubert, membre du comité de Hôtel & Gastro Union Romandie;
- M. Jean-Louis Donzé, directeur de Gastroconsult SA;
- M. Philippe Fleury, restaurateur;
- M. Guillaume Lachat, directeur de Jura Tourisme;
- M. Boris Rubin, juriste au Service de l'économie et de l'emploi;
- M. Claude-Henri Schaller, chef du Service de l'économie et de l'emploi;
- M^{me} Manuela Stalder, secrétaire de Gastrojura.

La présidence de la commission est confiée à M. Claude-Henri Schaller.

Le secrétariat de la commission est assuré par Gastrojura.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission interjurassienne de la formation professionnelle agricole et en économie familiale pour la période 2016-2018:

- M^{me} Solange Fleury-Mouttet, Vicques;
- M. Paul Gerber, Montfaucon;
- M. Olivier Girardin, Courtételle;
- M. Jean-Luc Portmann, Glovelier;
- M. Noël Saucy, Develier;
- M^{me} Stéphanie Willemin, St-Ursanne.

Le secrétariat de la commission est assuré par la Fondation rurale interjurassienne.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission jurassienne des arts visuels pour la période 2016-2020:

- M^{me} Mireille Henry, artiste plasticienne, Berlincourt;
- M^{me} Sandra Hüsser, photographe, Courtemaury;
- M. Nicolas Gogniat, architecte, Lajoux;
- M. Sébastien Strahm, artiste plasticien, Courfaivre;
- M. Jean Marc Voisard, délégué aux affaires culturelles, Rossemaison.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Sandra Hüsser.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Office de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission tripartite au sens de l'article 360b du Code des obligations pour la période 2016-2020:

- a) en qualité de représentants de l'Etat:
 - M^{me} Angela Fleury, déléguée à l'égalité;
 - M. Jean-Claude Lachat, délégué à la promotion économique;
 - M. Marcel Ryser, chef du Service de la population;
 - M. Claude-Henri Schaller, chef du Service de l'économie et de l'emploi.
- b) en qualité de représentants des employeurs:
 - M. Daniel Broglie, directeur de l'entreprise Cadranor SA;
 - M. Paul Cramatte, administrateur et directeur général de la société Paul Cramatte SA;
 - M. Jean-Frédéric Gerber, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura;
 - M. Vincent Gigandet, directeur de la FER-Arcju.
- c) en qualité de représentants des travailleurs:
 - M. Loïc Dobler, responsable régional Syna;
 - M. Pierluigi Fedele, secrétaire régional UNIA Transjurane;
 - M. Achille Renaud, secrétaire syndical UNIA Transjurane;
 - M. Thomas Sauvain, secrétaire général de l'Union syndicale jurassienne.

Sont nommés membres suppléants de la commission pour la période 2016-2020:

- a) en qualité de représentants des employeurs:
- M. Daniel Comment, directeur financier de la société Busch SA;
 - M. Patrick Fleury, directeur de l'entreprise CLA SA;
 - M. Guy Jubin, responsable des ressources humaines de la société PRECI-DIP SA;
 - M. Emmanuel Koller, directeur RH auprès de BAT SA.
- b) En qualité de représentants des travailleurs:
- M. Armenio Cabete, secrétaire syndical UNIA Transjurane;
 - M^{me} Lucie Charmillot, secrétaire syndicale Syna;
 - M. Thierry Raval, juriste à UNIA Transjurane;
 - M^{me} Marie-Hélène Thies, secrétaire syndicale UNIA Transjurane.

La présidence de la commission est confiée à M. Claude-Henri Schaller.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie et de l'emploi.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission tripartite chargée de conseiller les offices régionaux de placement de la République et Canton du Jura pour la période 2016-2020:

- a) en qualité de représentants de l'autorité du marché du travail:
- M^{me} Annemarie Balmer, maire des Enfers;
 - M^{me} Elisabeth Dennert, conseillère communale à Val Terbi;
 - M. Fernand Gasser, maire de Bonfol;
 - M. Claude-Henri Schaller, chef du Service de l'économie et de l'emploi.
- b) en qualité de représentants des employeurs:
- M. Vincent Bédard, chef du Bureau des métiers de la FER-Arcju;
 - M. Paul Cramatte, administrateur et directeur général de la société Paul Cramatte SA;
 - M. Jean-Frédéric Gerber, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura;
 - M^{me} Nicole Mamie, cheffe de l'entreprise Prisma SA.
- c) en qualité de représentants des travailleurs:
- M^{me} Lucie Charmillot, responsable de la caisse de chômage Syna;
 - M^{me} Sarah Gojani, secrétaire syndicale UNIA;
 - M. Jean-Michel Mischler, président de la Société suisse des employés de commerce;
 - M. Achille Renaud, secrétaire syndical UNIA.

Le chef de la Caisse publique d'assurance-chômage, la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes ainsi que le chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, font partie de la commission avec voix consultative.

Le chef de l'Office régional de placement peut être appelé à participer aux séances avec voix consultative.

Sont nommés membres suppléants de la commission pour la période administrative 2016 - 2020:

- a) en qualité de représentants de l'autorité du marché du travail:
- M. Michel Brahier, maire de Val Terbi;
 - M. André Goffinet, maire de Boncourt;
 - M. Joël Vallat, maire de Saignelégier.
- b) en qualité de représentants des employeurs:
- M^{me} Danielle Choulat, cheffe de l'entreprise Guy Choulat SA;
 - M^{me} Jennifer Comment, juriste à la FER-Arcju;
 - M. Guy Jubin, responsable des ressources humaines de la société PRECI-DIP;
 - M. Stéphane Roth, responsable des ressources humaines de la société Matériaux Sabag SA.
- c) En qualité de représentants des travailleurs:
- M. Loïc Dobler, responsable régional Syna;
 - M^{me} Isabelle Rickli, secrétaire administrative et caissière de la Société suisse des employés de commerce;
 - M. Thomas Sauvain, secrétaire général de l'Union syndicale jurassienne;
 - M^{me} Marie-Hélène Thies, secrétaire syndicale UNIA.

La présidence de la commission est confiée à M. Claude-Henri Schaller.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie et de l'emploi.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Conseil d'administration de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA JURA) pour la période 2016-2020:

- M. Charles Juillard, ministre des finances, Porrentruy;
- M^{me} Anne Roy, Porrentruy;
- M. Jean-François Kohler, Courgenay;
- M. Claude Schlüchter, Delémont;
- M. Cédric Dubied, Les Enfers.

La présidence du Conseil d'administration est confiée à M. Charles Juillard.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du comité du «Secours d'hiver Jura» pour la période 2016-2020:

- M^{me} Catherine Aubry;
- M^{me} Nathalie Barthoulot;
- M^{me} Hélène Boillat;
- M. Julien Cattin;
- M. Jean-Maurice Donzé;
- M^{me} Suzanne Dubosson-Goetschmann;

- M^{me} Chantal Miserez-Jeanguenat;
- M^{me} Odette Sanglard;
- M^{me} Elodie Schaffner;
- M. Jean-Noël Theurillat;
- M. Bernard Varrin.

La présidence du comité est confiée à la ministre du Département de l'intérieur.

Le secrétariat du comité est assuré par le Service de l'action sociale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 22 mars 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du conseil de fondation de l'«Œuvre jurassienne de secours» pour la période 2016-2020:

- M^{me} Catherine Aubry;
- M^{me} Nathalie Barthoulot;
- M^{me} Hélène Boillat;
- M. Julien Cattin;
- M. Jean-Maurice Donzé;
- M^{me} Suzanne Dubosson-Goetschmann;
- M^{me} Chantal Miserez-Jeanguenat;
- M^{me} Odette Sanglard;
- M^{me} Elodie Schaffner;
- M. Jean-Noël Theurillat;
- M. Bernard Varrin.

La présidence du conseil de fondation est confiée à la ministre du Département de l'intérieur.

Le secrétariat du conseil de fondation est assuré par le Service de l'action sociale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 22 mars 2016

- M. Cédric Adrover, journaliste, Delémont;
- M^{me} Marie-Josée Béguelin, professeure, Genève;
- M. Christian Cerf, notaire, Porrentruy;
- M. Pierre-André Comte, enseignant, Vellerat;
- M^{me} Armelle Cuenat, ethnologue et historienne d'art, Pleujouse;
- M^{me} Marianne Finazzi, auteure, La Neuveville;
- M. Maxime Jeanbourquin, retraité, Saignelégier;
- M. Maurice Jobin, retraité, Alle;
- M^{me} Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture, Porrentruy.

La présidence du Conseil est confiée à M^{me} Marie-Josée Béguelin.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le Secrétariat du Parlement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 22 mars 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres titulaires de la commission paritaire d'évaluation et de classification des fonctions pour la période 2016-2020:

- M. Patrick Wagner, chef du Service des ressources humaines;
- M^{me} Carmen Bossart Steulet, juge au Tribunal de 1^{re} instance;
- M^{me} Angela Fleury, déléguée à l'égalité;
- M^{me} Fabienne Turberg, secrétaire syndicale à Syna, sur proposition de la Coordination des syndicats;
- M. Alain Mertz, jardinier-chef, sur proposition de la Coordination des syndicats;
- M. Rémy Meury, secrétaire du Syndicat des enseignants jurassiens, sur proposition de la Coordination des syndicats.

Sont nommés membres suppléants de la commission paritaire d'évaluation et de classification des fonctions pour la période 2016-2020:

- M^{me} Christine Dobler, spécialiste RH;
- M. Gilles Bailat, chef de la gendarmerie;
- M. Olivier Etique, économiste;
- M. Samuel Rohrbach, enseignant, sur proposition de la Coordination des syndicats;
- M. Thomas Sauvain, secrétaire syndical au SSP-Jura, sur proposition de la Coordination des syndicats.

La présidence de la commission est confiée à M. Patrick Wagner.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service des ressources humaines.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 22 mars 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission des musées pour la période 2016-2020:

- M. Damien Becker, Jurassica Museum – Musée jurassien des sciences naturelles, Porrentruy;
- M. Hubert Frainier, Musée jurassien des arts, Moutier;
- M. Alexandre Mouche, Musée rural jurassien, Les Genevez;
- M^{me} Christine Salvadé, Office de la culture, Porrentruy;
- M. Vital Schaffter, Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy;
- M^{me} Anne Seydoux-Christe, Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Office de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission cantonale d'experts pour l'espèce ovine pour la période 2016-2020 :

- M. Théo Gerber, Le Prédame;
- M. François Vogel, Vicques;
- M. Jean-François Vogel, Vicques.

La présidence de la commission est confiée à M. Théo Gerber.

La vice-présidence de la commission est confiée à M. François Vogel.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie rurale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Conseil d'administration de l'Hôpital du Jura pour la période 2016-2017 :

- M. Olivier Boillat, Le Noirmont;
- M^{me} Nicole Mamie, Porrentruy;
- D^r Michel Périat, Fahy;
- M. Philippe Receveur, Bassecourt;
- M. Thomas Sauvain, Delémont;
- Prof D^r Albert Urwyler, Bâle;
- M^{me} Patricia Voisard, Delémont.

M. Philippe Receveur est nommé président du Conseil d'administration.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mai 2016.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe de confiance pour la période 2016-2020 :

- M^{me} Carmen Bossart Steulet, juge au Tribunal de 1^{re} instance;
- M^{me} Chloé Saas Vuilleumier, directrice de la Fondation O₂;
- M. Hugues Schaffter, psychologue scolaire;
- M. Christian Schaller, chef a.i. du Service du développement territorial.

La présidence du groupe de confiance est confiée à M^{me} Carmen Bossart Steulet.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe de travail permanent pour la formation continue du personnel de la fonction publique pour la période 2016-2020 :

- M^{me} Carmen Bossart Steulet, juge au Tribunal de 1^{re} instance;
- M^{me} Christiane Chételat, secrétaire;
- M. Pierre Frossard, conseiller en orientation;
- M^{me} Nelly Houlmann, secrétaire de direction;
- M. Jacques Riat, ingénieur responsable de secteur;
- M. Patrick Wagner, chef du Service des ressources humaines.

La présidence du groupe de travail est confiée à M. Patrick Wagner.

Le secrétariat du groupe de travail est assuré par le Service des ressources humaines.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe de travail permanent pour la formation continue du personnel de la fonction publique pour la période 2016-2020 :

- M^{me} Carmen Bossart Steulet, juge au Tribunal de 1^{re} instance;
- M^{me} Christiane Chételat, secrétaire;
- M. Pierre Frossard, conseiller en orientation;
- M^{me} Nelly Houlmann, secrétaire de direction;
- M. Jacques Riat, ingénieur responsable de secteur;
- M. Patrick Wagner, chef du Service des ressources humaines.

La présidence du groupe de travail est confiée à M. Patrick Wagner.

Le secrétariat du groupe de travail est assuré par le Service des ressources humaines.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 mars 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Jules Thurmann pour la période 2016-2020 :

- M. Martial Courtet, ministre de la formation et de la culture, Delémont.

Le présent arrêté prend effet immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler
République et Canton du Jura

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 5 avril 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission consultative en matière de prostitution pour la période 2016-2020:

- M^{me} Maria-Angeles Béguelin, coordinatrice du Groupe sida Jura;
- M^{me} Angela Fleury, déléguée à l'égalité;
- M. Denis Loviat, chef du secteur régulation et contrôle au Service de l'économie et de l'emploi;
- M^{me} Claudine Frésard Brugnerotto, conseillère au centre de santé sexuelle-planning familial Jura;
- M. Olivier Clory, inspecteur à la police judiciaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 5 avril 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission des crédits agricoles pour la période 2016-2020:

- M. Jacques Gerber, ministre de l'économie et de la santé, Porrentruy;
- M^{me} Catherine Chételat, Mervelier;
- M. Etienne Oeuvery, Chevenez;
- M. Roger Hutmacher, Le Bémont;
- M. Jean-Pierre Petignat, Courtételle.

La présidence de la commission est confiée à M. Jacques Gerber.

La vice-présidence de la commission est confiée à M. Roger Hutmacher.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'économie rurale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 5 avril 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission consultative pour l'aménagement du territoire dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal (volet urbanisation et transports):

- M^{me} Etter Marie-Anne, secrétaire régionale du WWF Jura, en remplacement de M^{me} Mamie Leschot Corine;
- M. Friche Gabriel, député suppléant, en remplacement de M^{me} Hennequin Erica.

La période de fonction expire à l'entrée en vigueur du 1^{er} volet de la révision du plan directeur cantonal (volet urbanisation et transports).

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 5 avril 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de l'égalité entre femmes et hommes pour la période 2016-2020:

- M. François Altermath (UDC);
- M^{me} Valérie Bourquin (Groupe femmes socialistes);
- M^{me} Catherine Charmillot (Centre de santé sexuelle-planning familial Jura);
- M^{me} Angela Fleury (déléguée à l'égalité);
- M^{me} Anne Froidevaux (PDC);
- M^{me} Marlyse Fuhrer (Chambre de commerce et d'industrie du Jura);
- M. Olivier Girard (Association jurassienne pour la coparentalité);
- M. Jacques Kottelat (Option médiation);
- M^{me} Dominique Moritz (Zonta Club);
- M^{me} Bluette Riat (Association féminine pour la défense du Jura);
- M^{me} Anita Rion (PLR);
- M. Sébastien Schaffner (Crédit Suisse SA).

La présidence est assumée par la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 5 avril 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission du fonds de péréquation financière pour la période 2016-2020:

a) désignés par le Parlement:

- M. Jean-Daniel Ecœur, Les Genevez;
- M. Jean Froidevaux, caissier communal, Delémont;
- M. Jean Lusa, Boncourt;
- M. Gabriel Willemin, Clos-du-Doubs.

b) désignés par le Gouvernement:

- M. Jean-Pierre Gindrat, maire, La Baroche;
- M. Gérard Meyer, maire, Courchavon;
- M. Vincent Pelletier, caissier communal, Les Breuleux;
- M. Michel Tobler, maire, Boécourt.

La présidence de la commission est confiée d'office à M. Charles Juillard, chef du Département des finances.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Délégué aux affaires communales.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 5 avril 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission permanente de coordination spécifique LAVI pour la période 2016-2020:

- M. Michel Ammann, Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura;
- M. Julien Cattin, Service de l'action sociale;
- M^{me} Angela Fleury, Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes;
- M. Nicolas Fridez, Service juridique;
- M^{me} Laetitia Meyer, Police cantonale.

La présidence de la commission est confiée à M. Julien Cattin.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service de l'action sociale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 5 avril 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du comité de pilotage des projets en ressources humaines pour la période 2016-2020:

- M^{me} Nathalie Barthoulot, ministre de l'intérieur;
- M^{me} Angela Fleury, déléguée à l'égalité;
- M^{me} Sylviane Liniger Odiet, juge au Tribunal cantonal;
- M^{me} Karine Marti, cheffe de l'Office des véhicules;
- M. Pierre-Alain Cattin, chef du Service de l'enseignement;
- M. Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale;
- M. Romain Marchand, chef du Service juridique;
- M. Rémy Meury, président de la Coordination des syndicats;
- M. Damien Rérat, commandant de la Police cantonale;
- M. Patrick Wagner, chef du Service des ressources humaines.

La présidence du comité de pilotage est confiée à M^{me} Nathalie Barthoulot.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par le Service des ressources humaines.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 5 avril 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la conférence des transports pour la période 2016-2020:

- M^{me} Françoise Collarin, conseillère communale, Delémont;
- M^{me} Regula Kraft, représentante de la Fédération romande des consommateurs;
- M^{me} Maryvonne Pic Jeandupeux, représentante de l'Association du Noctambus jurassien;
- M^{me} Anne Roy, conseillère municipale, Porrentruy;
- M. Stéphane Babey, maire, Alle;
- M. Joseph Broquet, maire, Movelier;
- M. Joël Burkhalter, conseiller communal, Courrendlin;
- M. Jean-Pierre Gindrat, maire, La Baroche;
- M. Jean-Arsène Jossen, représentant de l'Association Transports et Environnement (ATE);

- M. Guillaume Lachat, représentant de Jura Tourisme;
- M. Nicolas Maître, conseiller communal, Clos du Doubs;
- M. Georges Migy, conseiller communal, Haute-Sorne;
- M. Jean-Pierre Rérat, représentant du Touring Club Suisse (TCS);
- M. Jean-Claude Rossinelli, maire, Les Genevez;
- M. Roberto Segalla, conseiller communal, Courroux;
- M. Joël Vallat, maire, Saignelégier.

La présidence de la conférence des transports est assurée par le chef du Département de l'environnement.

La vice-présidence de la conférence des transports est assurée par M. Joël Vallat, maire de la commune de Saignelégier.

Le secrétariat de la conférence des transports est assuré par la Section de la mobilité et des transports.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 5 avril 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Conseil de la famille pour la période 2016-2020:

- M. Julien Cattin, Delémont;
- M^{me} Caroline Bernasconi, Vicques;
- M. Raphaël Ciochi, Courroux;
- M. Philippe Eggertswyler, Porrentruy;
- M^{me} Angela Fleury, Delémont;
- M^{me} Sylvie Léchenne, Bure;
- M^{me} Agnès Schlüchter, Le Noirmont;
- M^{me} Nanuska Varin, Seleute;
- M. Vincent Willemin, Delémont.

La présidence du conseil est confiée à M. Julien Cattin.

Le secrétariat du conseil est assuré par le Service de l'action sociale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 5 avril 2016

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du conseil de fondation d'Addiction Jura pour la période 2016-2020:

- D^r Jean-Luc Baierlé, Porrentruy, en qualité de représentant de l'Etat;
- M. Pierre Broglin, Courroux;
- M^{me} Françoise Chaignat-Arnoux, Le Noirmont;
- M^{me} Magali Gast, Porrentruy;
- M. Hubert Godat, Saignelégier;
- D^r François Héritier, Courfaivre;
- M^{me} Noémie Pala, Les Reussilles;
- M^{me} Marie-Noëlle Willemin, Saulcy, en qualité de représentante des communes.

La présidence du conseil de fondation est confiée à M. Hubert Godat.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 5 avril 2016**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe de travail temporaire chargé de suivre les travaux de recherches et de surveillance du projet Mon-Terri pour la période 2016-2020:

- M. Pascal Mertenat, ingénieur cantonal au Service des infrastructures;
- M. Philippe Poffet, responsable du domaine Gestion du patrimoine à la Filiale de l'Office fédéral des routes;
- M. Jean Fernex, collaborateur scientifique à l'Office de l'environnement;
- M. Daniel Stadelmann, chef de la Section des équipements d'exploitation et de sécurité et directeur-adjoint de l'UT IX au Service des infrastructures;
- M. Albert Piquerez, Maire de la commune de Clos du Doubs;
- M. Pierre-Alain Berret, chef du Service de l'information et de la communication.

La présidence de la commission de suivi est confiée à M. Pascal Mertenat.

La vice-présidence de la commission de suivi est confiée à M. Philippe Poffet.

Le secrétariat de la commission de suivi est assuré par le Service des infrastructures.

Les experts suivants sont mandatés par la commission de suivi:

- M. Marcos Buser, géologue;
- M. Thomas Flüeler, analyste en matière de risques nucléaires;
- M. André Herrmann, spécialiste en radioprotection.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Christophe Kübler

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Entrée en vigueur de l'abrogation des règlements sur la limitation des résidences secondaires – localités d'Asuel et Pleujouse

L'abrogation des règlements susmentionnés, adoptée par l'Assemblée communale le 7 décembre 2015, a été approuvée par le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura, le 12 avril 2016. L'entrée en vigueur de cette abrogation est immédiate.

La Baroche, le 19 avril 2016

Le Conseil communal

Bourrignon

Assemblée communale ordinaire, mardi 10 mai 2016, à 20 h, à la salle des assemblées

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 16 décembre 2015 publié sur le site de la commune. Il peut également être consulté au Secrétariat communal;
2. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 770'000.–, à déduire les subventions fédérales et cantonales, pour la première étape de la réfection des dessertes agricoles, à couvrir par voie d'emprunt;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 135'000.–, à déduire les subventions fédérales et cantonales, pour la deuxième étape de la réfection des dessertes agricoles, à couvrir par voie d'emprunt;
4. Approuver les comptes 2015 et voter les dépassements de budgets;
5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 75'000.–, à déduire les subventions fédérales, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle de gymnastique, à couvrir par voie d'emprunt;
6. Divers

Bourrignon, le 25 avril 2016

Le Conseil communal

Cornol

Assemblée communale ordinaire, jeudi 19 mai 2016, à 20 h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2015.
2. Prendre connaissance et approuver la nouvelle convention relative au triage forestier «Terridubs».
3. a) Prendre connaissance et approuver le plan spécial «La Cornoline» comprenant le plan d'occupation du sol et des équipements ainsi que les prescriptions.
b) Prendre connaissance et approuver le plan des dangers naturels.
c) Prendre connaissance et approuver la modification de l'aménagement local et la modification du règlement sur les constructions «Art. 157 et suivants» (RCC)
d) Voter un crédit de Fr. 1'113'610.–, montant à couvrir par voie d'emprunt pour la mise à ciel ouvert, la remise en état et la renaturation de la Cornoline selon plans déposés, sous réserve de subventions fédérales, cantonales, de dons

et de la participation des propriétaires fonciers concernés. Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds et signer les conventions nécessaires.

4. Passer les comptes communaux 2015. Voter les dépassements budgétaires.
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que le résultat des comptes 2015 peuvent être consultés sur le site internet www.cornol.ch ou à l'administration communale.

La convention mentionnée sous le point N° 2 de l'ordre du jour est déposée publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Courendlin

Assemblée municipale ordinaire, mercredi 11 mai 2016, à 19 h 45, à la Halle de gymnastique

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Se prononcer au sujet des demandes d'indigénat communal déposées par
– M^{me} Mirlinda Hasani,
– M^{me} Ana Maria Wössner
– Famille Wössner André, Anja, Karoline et Charlotte
– M. Sommariva Fabrizio
3. Discuter et voter le crédit pour la réalisation du pont du Canal pour un coût de Fr. 140'000.– financement par voie d'emprunt; compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt puis de le consolider
4. Discuter et voter le crédit pour le changement de l'éclairage public dynamique à la route de Vellerat pour un coût de Fr. 70'000.– financement par voie d'emprunt; compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt puis de le consolider
5. Présentation pour information du projet de la réalisation de nouveaux vestiaires et d'une nouvelle buvette au terrain de football du canal
6. Informations communales
7. Divers

Le Conseil communal

Informations:

– Le procès-verbal de la dernière assemblée municipale est déposé publiquement au secrétariat communal.

Les documents précités sont également disponibles sur le site internet communal, www.courendlin.ch.

Dampfreux

Assemblée communale ordinaire, jeudi 19 mai 2016, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2015 et voter les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Dampfreux, avril 2016

Le Conseil Communal

Haute-Sorne

Assemblée de la Bourgeoisie de Glovelier, mardi 10 mai 2016, à 20 h, à la Halle polyvalente, salle 1, 1^{er} étage

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 17 février 2016.
4. Discuter et voter la vente du feuillet d'immeuble N° 1762 de Glovelier, d'une contenance de 1411 m², aux Établissements Röthlisberger S.A., Glovelier. Fixer les conditions y relatives.
5. Divers et imprévu.

Remarque: Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 17.02.2016 peut être consulté au Secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture des bureaux et/ou sur le site internet www.haute-sorne.ch.

Bassecourt, le 21 avril 2016

Le Conseil communal

Pleigne

Assemblée communale ordinaire, jeudi 19 mai 2016, à 20 h, à l'Epicentre

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 330'000.– pour la liaison en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 105'000.– pour l'étude de la traversée du village
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 75'000.– pour le réaménagement de la parcelle 0169 sous réserve de fonds trouvés
5. Adopter la modification de l'aménagement local – Plan de zones, parcelles 6, 1103, 1104 et 1226 (Lucelle)
6. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2015
7. Abroger le règlement de la Commune mixte de Pleigne sur le tarif des émoluments de pesage pour les ponts et pèse-bétail publics datant de 1972
8. Divers

Le règlement figurant sous chiffre 7 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Le Conseil communal

Porrentruy

Réglementation locale du trafic sur route communale

Vu la décision du 18 avril 2016, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, l'art. 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les art. 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante:

- Rue des Planchettes 35, Foyer les Planchettes, ban N° 770, pour cinq places de parc sises sur la partie Est de la parcelle:

- Pose des signaux OSR 2.50 «Interdiction de parker», avec plaques complémentaires «Réservé transports Centre de jour».

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'art. 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 27 avril 2016

Le Conseil municipal

Porrentruy

Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP)

Entrée en vigueur du règlement de la commission de conciliation en matière de bail du district de Porrentruy

Le règlement susmentionné adopté par l'assemblée des délégués du SIDP du 15 mars 2016 a été approuvé par le Département des finances en date du 13 avril 2016.

Son entrée en vigueur a été fixée au 13 avril 2016.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès du secrétariat du SIDP ou sur le site www.sidp.ch/politique/bail-commission-de-conciliation/.

Porrentruy, le 18 avril 2016

Le Comité SIDP

Val Terbi

Convocation du Conseil général, mardi 10 mai 2016, à 19 h 30, à la Halle de gymnastique de Vermes

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal du Conseil général du 15 mars 2016
3. Communications
4. Questions orales
5. Résultat du postulat de M. Xavier Dobler intitulé « Pour une cabane plus accueillante et conviviale »
6. Réponse à la question écrite de M. Xavier Dobler intitulée « Compétence de l'Association des maires du Val Terbi et des organes communaux »
7. Discuter et voter la vente de l'immeuble, feuillet N° 775 du ban de Val Terbi (-Vermes), sis Grand Clos 35C, à la société Lavimo SA, pour le prix de 300'000.– francs; donner compétence au Conseil communal pour effectuer la transaction et signer l'acte y relatif
8. Nomination d'un membre au bureau du Conseil général

Vicques, le 18 avril 2016

Au nom du Conseil général

Le président: Jean-Luc Charmillot

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Mervelier - La Scheulte

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 18 mai 2016, à 20 h, à la salle paroissiale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2015.
3. Voter un crédit pour la rénovation de la croix du Tchaitclat.
4. Divers.

Le Conseil de la commune ecclésiastique

Montsevelier

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 12 mai 2016, à 20 h 15, à la Maison de paroisse

Ordre du jour :

1. PV de la dernière assemblée
2. Comptes 2015
3. Divers

Montsevelier, le 23 avril 2016

Le Secrétariat de paroisse

Rocourt

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 11 mai 2016, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2015
3. Approuver l'assainissement du bassin de rétention du chauffage d'un coût devisé à Fr. 5'000.- environ. Ce montant sera prélevé sur le fonds de rénovation de l'église
4. Divers

Rocourt, le 25 avril 2016

Le Secrétariat de la commune ecclésiastique

Avis de construction

La Baroche / Asuel

Requérant: Lachat SA, La Malcôte, 2954 Asuel. Auteur du projet: Lachat SA, La Malcôte, 2954 Asuel.

Projet: construction d'une centrale à béton, sur la parcelle N° 400 (surface 32'087 m²), sise au lieu-dit « La Malcôte ». Zone d'affectation: Activités AA.

Dimensions principales: longueur 18 m 10, largeur 10 m 50, hauteur 24 m 80, hauteur totale 24 m 80. Dimensions tapis roulant: longueur 64 m, largeur 1 m 30, hauteur 19 m 50, hauteur totale 19 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature métallique. Façades: tôles métalliques profilées, teintées blanche et ocre. Couverture: tôle métalliques profilées, teinte grise.

Dérogation requise: Art. 22 DRN - hauteur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mai 2016 au secrétariat communal de La Baroche

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 19 avril 2016

Le Conseil communal

Courgenay

Requérant: Marcel Ryser, représenté par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, pergola, PAC ext. + agrandissement garage existant (bâtiment N° 24), sur les parcelles N° 47 (surface 1245 m²) et 72 (surface 1475 m²), sises à la rue du Général-Comman. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: longueur 19 m 45, largeur 9 m 20, hauteur 6 m 30, hauteur totale 8 m. Dimensions pergola: longueur 6 m 80, largeur 4 m 20, hauteur 4 m 40, hauteur totale 5 m 20. Dimensions agrandissement garage: longueur 5 m 60, largeur 6 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques terre cuite. Façades: crépi ciment, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 mai 2016 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 21 avril 2016

Le Conseil communal

Courendlin

Requérant: H Immobilier Sàrl, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont. Auteur du projet: H Immobilier Sàrl, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont.

Projet: construction de deux villas jumelées avec sous-sol semi-enterré, toiture plate, terrasses couvertes, couverts à voitures et PAC ext., sur la parcelle N° 2333 (surface 896 m²), sise à la rue des Pins. Zone d'affectation: Habitation HAc, plan spécial Les Quérattes.

Dimensions principales, bâtiment Nord: longueur 10 m 05, largeur 9 m 90, hauteur 6 m 74, hauteur totale 6 m 74. Dimensions principales, bâtiment Sud: longueur 10 m 05, largeur 9 m 90, hauteur 6 m 17, hauteur totale 6 m 17. Dimensions terrasse Nord: longueur 8 m 08, largeur 6 m 50, hauteur 2 m 75, hauteur totale 2 m 75. Dimensions terrasse Sud: longueur 8 m 08, largeur 6 m 70, hauteur 2 m 75, hauteur totale 2 m 75.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: toiture plate: dalle béton, gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mai 2016 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 21 avril 2016

Le Conseil communal

Develier

Requérant: Commune mixte de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier. Auteur du projet: Commune mixte de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier.

Projet: agrandissement de la cabane forestière et ouverture d'une fenêtre, sur la parcelle N° 1969 (surface 483 m²), sise au lieu-dit « Sur Charmoille ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales (existantes): longueur 6 m 50, largeur 8 m 50, hauteur 2 m 85, hauteur totale 4 m 30. Dimensions agrandissement: longueur 3 m, largeur 10 m 85, hauteur 2 m 85, hauteur totale 4 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: rondins de bois (idem existant). Façades: rondins de bois, teinte naturelle (idem existant).

Couverture: tuiles terre cuite, teinte brune (idem existant).

Dérogação requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mai 2016 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 25 avril 2016

Le Conseil communal

Develier

Requérant: Colette Cuenat, Le Sommet 5, 2802 Develier. Auteur du projet: Renaud Baume, Entreprise de construction, Chemin de la Forge 5, CP 83, 2345 Les Breuleux.

Projet: pose d'une mini-STEP entièrement enterrée, sur la parcelle N° 1497 (surface 1258 m²), sise au lieu-dit « Le Sommet ». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales mini-step: diamètre 2 m 20, hauteur 2 m 25, hauteur totale 2 m 25.

Genre de construction: matériau: béton.

Dérogação requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mai 2016 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 21 avril 2016

Le Conseil communal

Develier

Requérant: H Immobilier Sàrl, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont. Auteur du projet: H Immobilier Sàrl, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont.

Projet: construction de 2 maisons familiales avec balcons, terrasse couverte (maison Sud), garages et réduits en annexes contiguës + PAC extérieures, sur les parcelles N° 3639 (surface 461 m²) et 3640 (surface 685 m²), sises au lieu-dit « Clos de la Betteratte ». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales, maison Nord: longueur 10 m, largeur 10 m, hauteur 6 m 20, hauteur totale 7 m 93. Dimensions garage/réduit maison: longueur 9 m, largeur 4 m, hauteur 4 m 20, hauteur totale 4 m 20. Dimensions principales maison Sud: longueur 10 m, largeur 10 m, hauteur 6 m 80, hauteur totale 8 m 37. Dimensions garage/réduit maison: longueur 8 m 40, largeur 4 m, hauteur 3 m 90, hauteur totale 4 m. Dimensions terrasse couverte: longueur 10 m, largeur 3 m 36, hauteur 4 m 50, hauteur totale 4 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mai 2016 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 25 avril 2016

Le Conseil communal

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérant: Gérard Riat, Les Colonges 71, 2906 Chevenez. Auteur du projet: Gérard Riat, Les Colonges 71, 2906 Chevenez.

Projet: transformation du bâtiment N° 70: construction d'une cage d'escalier et d'un ascenseur au Nord, transformation intérieure de l'appartement existant (rez) et aménagement de 2 appartements supplémentaires (étages), changement des fenêtres, pose d'une PAC ext., sur la parcelle N° 359 (surface 114 m²), sise au lieu-dit « Les Colonges ». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales (existantes): longueur 10 m 70, largeur 7 m 69, hauteur 9 m 40, hauteur totale 13 m 20. Dimensions cage escalier + ascenseur: longueur 4 m 20, largeur 1 m 60, hauteur 9 m 50, hauteur totale 9 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: existant: maçonnerie existante / agrandissement: béton. Façades: existant: crépi, teinte blanche / agrandissement: béton, teinte grise (Nord + Ouest) et lambris ver-

tical bois, teinte naturelle (Est). Couverture: existant: inchangé / agrandissement: toiture plate, gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mai 2016 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Haute-Ajoie, le 21 avril 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Monsieur et Madame Eggenschwiler Jonas et Lucine, La Jardinerie 4, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec place couverte, réduit et pergola et pose d'une pompe à chaleur air/eau en façade nord, sur la parcelle N° 3387 (surface 547 m²), sise à la rue des Tilleuls. Zone de construction: Zone d'habitation H2a. Plan spécial: « Le Bruye ».

Dimensions: longueur 13 m 55, largeur 9 m 20, hauteur 5 m 90, hauteur totale 7 m 50. Dimensions place couverte et réduit: longueur 8 m 20, largeur 6 m, hauteur 3 m 30, hauteur totale 4 m 90. Dimensions pergola: longueur 10 m 40, largeur 2 m 50, hauteur 2 m 80, hauteur totale 3 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: brique ciment / isolation / brique TC / plâtre. Façades: Crépi ciment, couleur blanc cassé. Couverture: tuile béton, couleur rouge nuancé. Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 30 mai 2016 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 25 avril 2016

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Soulce

Requérant: Monsieur Berchier Markus, Route de Courfaivre 102, 2864 Soulce. Auteur du projet: Coopérative Le Pran - Basolaine, Route de Courfaivre 102, 2864 Soulce.

Projet: construction d'un rucher en bois avec une installation de 30 colonies d'abeilles et laboratoire, sur la parcelle N° 940 (surface 1707 m²), sise au lieu-dit « La Pran ». Zone de construction: Zone agricole.

Dimensions: longueur 10 m, largeur 5 m, hauteur 3 m 50, hauteur totale 4 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: bois brun. Façades: Bois, couleur brun, Couverture: Eternit, tôle ondulée Profil P 5, couleur gris.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 30 mai 2016 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai

d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 25 avril 2016

Le Conseil communal

Lajoux

Requérant: Joseph Noirjean, Le Bout Dessus 38, 2718 Lajoux. Joseph Noirjean, Le Bout Dessus 38, 2718 Lajoux.

Projet: installation d'un mobil-home pour tourisme vers le parc à autruches, sur la parcelle N° 47 (surface 85'561 m²), sise au lieu-dit « Le Bout Dessus ». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: longueur 7 m 60, largeur 3 m, hauteur 2 m 60, hauteur totale 2 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: mobil-home. Façades: revêtement bois, teinte brune. Couverture: toiture plate.

Dérogation requise: Art. 24b LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 mai 2016 au secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 22 avril 2016

Le Conseil communal

Montfaucon / Montfauvergier

Requérant: Jean-Claude Villat, Les Sairains 32, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Joël Rebetez Sàrl, Case postale 7, 2362 Montfaucon.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 32A pour hangar agricole pour machines, sur la parcelle N° 309.A (surface 63'256 m²), sise au lieu-dit « Les Sairains ». Zone d'affectation: Agricole A.

Dimensions principales agrandissement: longueur 15 m, largeur 13 m 30, hauteur 5 m 57, hauteur totale 7 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: tôles ondulées, teinte brune (idem existant). Couverture: Eternit, teinte rouge (idem existant).

Dérogation requise: L'art. 97 L'Agr. est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mai 2016 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 20 avril 2016

Le Conseil communal

Pleigne

Requérant: Samuel Pfister, Route de la Courtine 22, 2807 Pleigne. Auteur du projet: Bureau d'architecture Robin Voyame Sàrl, Rue de la Préfecture 6, 2800 Delémont.

Projet: construction d'une maison familiale avec 1 logement et 1 studio indépendant, garage double, terrasses couvertes et ouvertes, velux et PAC intérieure, sur la parcelle N° 2003 (surface 824 m²), sise à la route de Courtine. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: longueur 13 m 02, largeur 11 m 23, hauteur 6 m 60, hauteur totale 9 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: béton armé et briques terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé pastel. Couverture: tuiles terre cuite, teinte rouge brun.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mai 2016 au secrétariat communal de Pleigne où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Pleigne, le 25 avril 2016

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérants: Monsieur et Madame Hays Matthieu et Hêche Corinne, Chemin des Chevriers 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bureau d'architecture Leschot Architecture Sàrl, Faubourg St-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: transformation du bâtiment existant N° 7, sis au chemin des Chevriers, sur la parcelle N° 2145 (surface 652 m²). Zone de construction HA: Zone d'habitation A.

Description: rénovation de la maison familiale comprenant la pose d'une isolation périphérique, la création d'un couvert pour voiture, vélos, rangement. La création d'un couvert sur la terrasse existante et une modification du porche d'entrée existant.

Dimensions: remarques: bâtiment existant. Dimensions couvert voiture: longueur 11 m 18, largeur 9 m 75, hauteur à la corniche 3 m 06. Dimensions terrasse: longueur 6 m 63, largeur 6 m 18, hauteur à la corniche 2 m 73.

Genre de construction: murs extérieurs: isolation + revêtement en bois. Façades: revêtement: bois naturel, teinte grisé. Toit: forme: plat (annexe). Pente 1.75°. Couverture, teinte gris. Chauffage: existant.

Dérogations requises: Art. 63 LCER - Construction du couvert et des locaux de rangement situés dans la zone d'interdiction de construire (alignement).

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 23 mars 2016 et complétée en date du 24 mars 2016 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au jeudi 2 juin 2016 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 21 avril 2016

Le Service UEI

Porrentruy

Requérants: Madame et Monsieur Welschinger Asaëlle et Millerot Michaël, Chemin des Minaux 13, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Société Villasa et Bâticoncept Architecture Sàrl, Rue des Annonciades 9, CP 22, 2900 Porrentruy.

Projet: modification et agrandissement du couvert d'entrée et à voitures, création d'un local de rangement, bâtiment N° 13, au Chemin des Minaux, sur la parcelle N° 2501 (surface 761 m²). Zone de construction HA: Zone d'habitation A.

Description: modification et agrandissement du couvert d'entrée et à voitures, création d'un local de rangement.

Dimensions: remarques: bâtiment existant. Dimensions couvert: longueur 9 m 57, largeur 8 m 84, hauteur à la corniche 2 m 70. Dimensions local rangement: longueur 4 m 37, largeur 2 m 73, hauteur à la corniche 2 m 70.

Genre de construction: façades: revêtement: panneaux Funder grand format, teinte gris clair. Toit: forme: plat. Couverture: ossature bois, teinte anthracite. Chauffage: existant.

Dérogations requises: Art. 63 LCER - Construction du couvert situé partiellement dans la zone d'interdiction de construire (alignement).

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 12 avril 2016 et complétée en date du 13 avril 2016 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au jeudi 2 juin 2016 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 21 avril 2016

Le Service UEI

Porrentruy

Requérants: Madame et Monsieur Chiquet Theurillat Pauline et Theurillat Raphaël, Rue du Temple 2, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Société Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, place couverte, cabane de jardin, couvert d'entrée et pergola, à la Rue de la Colombière, parcelle N° 3635 (surface 1030 m²). Zone de construction: HA: Zone d'habitation A.

Description: construction d'une maison familiale avec garage, place couverte, cabane de jardin, couvert d'entrée et pergola, à la Rue de la Colombière, parcelle N° 3635, zone HA.

Dimensions: longueur 17 m 47, largeur 12 m, hauteur 6 m 20, hauteur totale 6 m 50. Dimensions place couverte et cabane: longueur 9 m 40, largeur 4 m 90, hauteur à la corniche 3 m 20, hauteur au faîte 3 m 20. Dimensions couvert: longueur 5 m 40, largeur 1 m 90, hauteur à la corniche 3 m 20, hauteur au faîte 3 m 20. Dimensions pergola: longueur 4 m 50, largeur 3 m 50, hauteur à la corniche 3 m, hauteur au faîte 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: brique ciment, isolation et brique TC. Façades: revêtement: crépi ciment, teinte blanc cassé. Toit: forme: à pan et plat. Pente 7°. Couverture: tuile béton, teinte gris. Chauffage: PAC Air-Eau.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 23 février 2016 et complétée en date du 19 avril 2016 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au jeudi 2 juin 2016 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 21 avril 2016

Le Service UEI

Porrentruy

Requérants: Madame et Monsieur Müller Gabrielle et Robert, Route de Soulce 16, 2863 Undervelier. Auteur du projet: Monsieur Müller Robert, Route de Soulce 16, 2863 Undervelier.

Projet: construction d'un couvert pour quatre voitures et d'une terrasse. Aménagement de trois places de parcs extérieures, bâtiment N° 3, au Chemin de l'Oiselier, sur la parcelle N° 949 (surface 1063 m²). Zone de construction HA: Zone d'habitation A.

Description: construction d'un couvert pour quatre voitures et d'une terrasse. Aménagement de trois places de parcs extérieures.

Dimensions: remarque: existant. Dimensions terrasse: longueur 3 m 60, largeur 2 m, hauteur à la corniche 0 m 85. Dimensions couvert: longueur 11 m, largeur 5 m 50, hauteur à la corniche 2 m 80.

Genre de construction: toit: forme: toiture à un pan et charpente en bois. Pente: 10°. Couverture: panneau sandwich, teinte brun.

Dérogations requises: Art. 63 LCER - Construction de la terrasse située dans la zone d'interdiction de construire (alignement).

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 7 mars 2016 et complétée en date du 22 avril 2016 et selon les

plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au jeudi 2 juin 2016 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 22 avril 2016

Le Service UEI

Porrentruy

Requérants: Madame et Monsieur Theurillat Charlène et Sébastien, La Colombière 127 2900 Porrentruy. Auteurs du projet: Madame et Monsieur Theurillat Charlène et Sébastien, La Colombière 127, 2900 Porrentruy.

Projet: rénovation d'une villa familiale, Route de Fontenais, bâtiment N° 43, parcelle N° 831 (surface 1340 m²), sise à la route de Fontenais. Zone de construction MBi: Zone mixte B.

Description: Rénovation d'une villa familiale comprenant la pose d'une isolation périphérique, un réaménagement intérieur, l'ouverture et / ou la transformation de fenêtres, la création d'un couvert à voitures et d'un couvert de terrasse.

Dimensions: remarques: dimensions principales du bâtiment inchangées. Dimensions couvert de terrasse: longueur 7 m, largeur 3 m 50, hauteur à la corniche 3 m. Dimensions couvert à voiture: longueur 6 m 50, largeur 4 m 52, hauteur à la corniche 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: isolation périphérique. Façades: revêtement: crépis, teinte blanc cassé. Toit: forme: inchangée. Chauffage: raccordement au Thermoréseau Porrentruy SA.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 29 mars 2016 selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au jeudi 2 juin 2016 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 21 avril 2016

Le Service UEI

Val Terbi / Vicques

Requérant: Clotilde Cattin & Mathieu Dalmas, Rue des Téterans 18, 2800 Delémont. Auteur du projet: B architecture Sàrl, Rue de la Préfecture 7, 2800 Delémont.

Projet: transformation du bâtiment N° 7: démolition des annexes contiguës existantes, transformations intérieures, compléments isolation périphérique et crépi ponctuels, modification des ouvertures en façades, placement de la PAC existante, aménagement d'une terrasse, sur la parcelle N° 420 (surface 1072 m²), sise à la rue des Eglantiers. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales (existantes): longueur 15 m 47, largeur 10 m 14, hauteur 6 m, hauteur totale 8 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie existante. Façades: crépi existant, teinte blanche / compléments: idem. Couverture: tuiles existantes, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 mai 2016 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 21 avril 2016

Le Conseil communal

Mises au concours

Service de l'enseignement

Mises au concours

Le Département de la formation et de la culture, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

ÉCOLE SECONDAIRE

(9^e – 11^e HarmoS)

CERCLE SCOLAIRE SECONDAIRE DU VAL TERBI

1 poste à 70%

(19-21 leçons hebdomadaires)

Ce poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Degrés: 9^e – 11^e HarmoS

Disciplines: histoire, allemand et géographie.

Contrat de travail de durée indéterminée (CDI).

1 poste à 80%

(22-24 leçons hebdomadaires)

Ce poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Degrés: 9^e – 11^e HarmoS

Discipline: éducation physique, allemand, géographie et éducation générale.

Contrat de travail de durée indéterminée (CDI).

CERCLE SCOLAIRE SECONDAIRE DES BREULEUX

2 à 3 postes pour un pensum de leçons équivalent à 140%, leçons qui seront réparties selon les profils pédagogiques des candidats

Degrés: 9^e – 11^e HarmoS

Disciplines: français (12 leçons), mathématiques (15 leçons), allemand (6 leçons), éducation physique (2 leçons), éducation musicale (6 leçons), économie pratique (2 leçons).

Contrats de travail de durée déterminée d'une année (CDD).

POUR TOUS CES POSTES:

- Titres requis: pour le degré secondaire I, diplôme d'enseignement délivré par la HEP-BEJUNE (master

à l'enseignement secondaire I) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance; pour les activités manuelles et textiles, ancien brevet de l'école normale, diplôme PIRACEF ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance.

- Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
- Entrée en fonction: 1^{er} août 2016
- **Date limite de postulation: 18 mai 2016**
- Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de l'Office des poursuites;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr.
- Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Didier Spies, Président de la Commission d'école, Rue des Contours 8, 2822 Courroux.
- Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école concernée.

Delémont, le 25 avril 2016

Service de l'enseignement



CEJEF
CENTRE JURASSIEN
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

A la suite de la démission du titulaire, le Centre jurassien d'enseignement

et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division commerciale, un poste d'

Enseignant-e d'économie et de gestion financière (Enseignant-e postobligatoire III)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de l'économie et de la gestion financière en maturité professionnelle et en maturité professionnelle bilingue, ainsi que le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 10 à 19 périodes hebdomadaires (env. 70% à 80%). Le poste peut être subdivisé.

Profil:

- Master universitaire dans la branche ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Maîtrise de l'allemand (niveau C1)
- Expérience professionnelle en entreprise (0-2 ans)
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Traitement: Selon l'échelle de traitements mensuels « U »

Entrée en fonction: 1^{er} août 2016 (début des cours: 16 août 2016)

Lieu de travail: Delémont, division commerciale du CEJEF

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du directeur de la division commerciale, M. Eric Joray

(032 420 77 00) et/ou auprès du directeur général du CEJEF a.i., M. Pierre-Robert Girardin (032 420 71 75).

Les candidatures, accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres et év. attestations de travail), doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation économie/gestion financière », **jusqu'au 13 mai 2016.**

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »



A la suite de la démission du titulaire, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division technique, un poste d'

Enseignant-e de branches théoriques pour la formation de carrossier-ère – tôlier-ère CFC (Enseignant-e postobligatoire II)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine de la carrosserie-tôlerie CFC, ainsi que le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 10 à 11 périodes hebdomadaires (env. 40%)

Profil:

- Bachelor ou titre jugé équivalent (Diplôme fédéral de maître carrossier ou brevet fédéral de tôlier en carrosserie)
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Traitement: Selon l'échelle de traitements mensuels « U »

Entrée en fonction: 1^{er} août 2016 (début des cours: 16 août 2016)

Lieu de travail: Porrentruy, division technique du CEJEF

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du directeur de la division technique, M. Jean Ammann (032 420 35 50) et/ou auprès du directeur général du CEJEF a.i., M. Pierre-Robert Girardin (032 420 71 75).

Les candidatures, accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres et év. attestations de travail), doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation branches théoriques carrossier-tôlier », jusqu'au 10 mai 2016.

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »



Pour la prochaine rentrée d'août, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division technique, un poste d'

Enseignant-e de branches théoriques dans le domaine mécanique CFC (Enseignant-e postobligatoire II)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine de la mécanique CFC, ainsi que le développement des compétences sociales des élèves. Amener l'élève à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les élèves à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: Env. 18 périodes hebdomadaires (env. 80%)

Profil:

- Bachelor dans le domaine ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Traitement: Selon l'échelle de traitements mensuels « U »

Entrée en fonction: 1^{er} août 2016 (début des cours: 16 août 2016)

Lieu de travail: Porrentruy, division technique du CEJEF

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du directeur de la division technique, M. Jean Ammann (032 420 35 50) et/ou auprès du directeur général du CEJEF a.i., M. Pierre-Robert Girardin (032 420 71 75).

Les candidatures, accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres et év. attestations de travail), doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation branches théoriques mécanique CFC », jusqu'au 10 mai 2016.

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »

Divers

Avis de mise à ban

- La parcelle N° 191 du ban de Courtételle est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur lesdites parcelles tous les jours ouvrables de 7 h à 17 h;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 19 avril 2016

La juge civile: Lydie Montavon-Terrier

Dernier délai pour la remise des publications: jusqu'au lundi 12 heures

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
CEJEF
 DIVISION COMMERCIALE
 **ÉCOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE**

Rue de l'Avenir 33 / Delémont Rue Thurmann 12 / Porrentruy
 Tél. 032 420 77 00 / Fax 032 420 77 01 Tél. 032 420 36 70 / Fax 032 420 36 71
 secr.epc@jura.ch secr.epc@jura.ch

Vous débutez votre apprentissage en août 2016
Séances d'inscription pour les formations suivantes:

- Employé-e de commerce
- Maturité professionnelle intégrée type économie (MPEi)
- Gestionnaire du commerce de détail (GCD)

Mercredi 11 mai 2016, EPC de Delémont, rue de l'Avenir 33
 OU
Mercredi 18 mai 2016, EPC de Porrentruy, rue Thurmann 12

Pour les 2 dates : 14h: Commerce et MPEi / 16h: GCD

Vous êtes prié-e-s de vous munir de votre numéro AVS, d'une copie de votre dernier bulletin semestriel, des éventuels diplômes ou certificats obtenus, ainsi que de votre contrat d'apprentissage si déjà en votre possession.

Les apprenti-e-s choisissent le lieu d'inscription selon leurs disponibilités. L'affectation dans les classes et la fixation du lieu de cours (Delémont ou Porrentruy) seront ensuite déterminées en fonction des effectifs.

Les candidat-e-s à la Maturité professionnelle type économie

- voie intégrée: EPC - site de Delémont (apprentissage et maturité en 3 ans)
- voie post CFC: EPC - site de Porrentruy (1 an à plein temps ou 2 ans à mi-temps, pour les titulaires de CFC)

s'inscrivent au plus tard jusqu'au 24 mai. L'examen d'admission à la MPEi pour les candidat-e-s ne remplissant pas les conditions aura lieu le 8 juin à Delémont.

- Assistant-e en pharmacie

Les nouveaux-nouvelles apprenti-e-s assistant-e-s en pharmacie sont inscrit-e-s par l'entreprise formatrice **jusqu'au 27 mai 2016** (formule écrite à demander au secrétariat).

 **fe3.ch**
 PLATEFORME DE FORMATION

Aération des bâtiments
Module 1
 Choisir, concevoir, installer, exploiter

MINERGIE®

Public cible :
 Prioritairement les architectes, puis les ingénieurs et installateurs en ventilation peu ou pas expérimentés.

Programme :

- Introduction et exigences ;
- Confort et hygiène ;
- Conception, éléments clefs et choix ;
- Installation, entretien et exploitation

Coût :
 CHF 350.- (documentation et pause-café compris)

Date et lieu :
 18.05.2016 - Lausanne
 13h15 – 17h30



Programme détaillé et informations : www.fe3.ch
 c/o Bureau EHE SA / Tél. 026 309 20 91 / info@fe3.ch

**Assemblée des délégués
 du Syndicat d'épuration des eaux usées
 de Porrentruy et environs (SEPE),
 vendredi 20 mai 2016, à 18 h,
 à la halle de gymnastique de Courtedoux**

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal N°16 du 11 mars 2016 à Rocourt
5. Rapport du Président de la commission
6. Passation des comptes 2015:
 - a) Rapport des vérificateurs
 - b) Approbation des comptes
 - c) Décharge à la commission pour sa gestion
7. Approuver un crédit de Fr. 300'000.- par reprise sur le fond de réserve de renouvellement pour l'achat et l'installation d'un moteur à gaz
8. Divers